

SEANCE DU 08 SEPTEMBRE 2008 à 20h30

PRESENTS : LAURENS, ALBERT, ALRAN REY, BANDET, BIBAL, DELPECH, GRANIER, BIZOUARD, TERRAL, CABROL, BONTON, MOUSSA, LAMESLE, LAFON, MOUYSSET, ALBERICI, JULIEN, RAULHAC

Secrétaire de séance : CAYRAC,

MODIFICATION DU CONTRAT DE Madame FERRER Jeanne

Monsieur GRANIER Philippe informe le Conseil Municipal que Mme FERRER souhaite modifier son temps de travail, elle effectue actuellement 27 h de travail par semaine sur un poste fixe, son temps de travail sera réduit à 26 h à partir du 1^{er} septembre 2008.

Après discussion le Conseil Municipal approuve cette modification.

MODIFICATION BUDGETAIRE -ALIMENTATION DE DIFFERENTS PROGRAMMES POUR SOLDER DES PAIEMENTS

Afin de pouvoir solder certains programmes, Monsieur Philippe GRANIER indique qu'il est nécessaire d'apporter des crédits supplémentaires à certains programmes et d'effectuer les modifications budgétaires suivantes :

SECTION INVESTISSEMENT :

Article 2318 : + 5.500 € programme 412 – réaménagement mairie

Article 2318 : -5.500 € programme 389 – restauration des cloches

Article 2318 : + 5.530,13 € programme 410 – PVR BOURIATTE-

Article 2318 : - 5.530,13 € programme 415 – Vestiaire stade réaménagement

Article 2183 : + 4.000 € programme 416 – matériel informatique mairie

Article 2318 : -5.500 € programme 415 – vestiaire stade

Le Conseil Municipal accepte ces modifications budgétaires.

DELEGATION DE SIGNATURE

Madame Virginie GAYRAL adjoint administratif, titulaire exerçant l'emploi permanent d'adjoint administratif, est déléguée pour une durée de six années dans les fonctions d'Officier d'Etat Civil, pour délivrer tous les certificats et signer toutes les pièces administratives.

Après discussion le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette délégation.

DELEGATION DE SIGNATURE EN ABSENCE TEMPORAIRE DU MAIRE

Madame Sarah LAURENS, donne pouvoir en matière de délégation de signature pour une durée de six années, aux adjoints durant son absence. Les adjoints auront pouvoir de dresser tous actes, certificats et signer toutes pièces

administratives. Après discussion le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette déléation.